

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 95

Artikel: Note de l'administration du journal

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. - Genève

Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice : EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Mars 1969 - N° 95

57^e année1^{er} mars 1969 : une journée historique

A Berne les femmes manifestent publiquement leur opposition à un projet du Conseil fédéral

Celles qui ont vécu cette journée historique ne l'oublieront pas. C'était la première fois que les femmes, sortant de leur réserve, se réunissaient pour marquer publiquement leur opposition, ferme et massive, à un projet gouvernemental, à savoir la signature avec réserves de la Convention des droits de l'homme. Face à la Suisse tout entière et à l'étranger, elles tenaient à exprimer solennellement leur unanime déception devant le changement d'attitude de notre plus haute autorité. On sait, en effet, que le Conseil fédéral, après avoir à plusieurs reprises assuré qu'il valait mieux retarder cette signature tant que le suffrage féminin n'était pas établi sur le plan fédéral, a changé d'avis.

Les manifestations du 1^{er} mars n'auront pas été organisées en vain. Nous dirons même plus : nous avons l'impression d'avoir davantage avancé en une journée qu'en dix ans d'efforts continus. En tout cas, à la question posée par M. Fritz Tanner, député indépendant de Zurich, le président de la Confédération, M. Ludwig von Moos, a répondu que le Conseil fédéral considère le moment venu de repenser le problème du suffrage féminin sur le plan fédéral. Deux jours auparavant, lors de la manifestation sur la place Fédérale, le drapeau d'Obwald (canton d'origine de M. von Moos), porté par certaines manifestantes, était en berne, vu l'attitude du chef du gouvernement.

S'il était possible qu'une manifestation populaire soit organisée dans de brefs délais, nous aurions les plus grandes chances d'atteindre notre but, car il règne actuellement un indéniable malaise qui ne pourrait que nous être favorable. La population suisse est, en effet, généralement favorable à la signature de la Convention des droits de l'homme, mais elle préférerait de beaucoup pouvoir le faire sans réserves.

D'ici 1970, les choses se seront tassées, mais nous pensons que les femmes ont maintenant pris conscience de quel poids pouvait être un point de vue exprimé par un grand nombre.

Les oratrices qui prirent la parole au Kursaal représentaient, en gros, quelque 500 000 femmes... Et l'on peut imaginer quelle énorme in-

Fribourgeoises, des Neuchâtelaises, des Valaisannes, des Vaudoises, des Saint-Galloises, des Grisonnes, des Obwaldiennes, etc.

Si la Convention des droits de l'homme devait être signée avec réserves, en dépit de la plus grande partie de la population, les Suissesses ne se contenteront certainement pas de s'incliner.

La suite des opérations de ces prochains mois

FIN MARS. — Une délégation de la commission du Conseil national entendra des représentantes des associations féminines.

MAL. — Les Chambres délibéreront probablement sur l'opportunité, pour la Suisse, de signer la Déclaration des Droits de l'homme avec réserves, notamment en ce qui concerne l'égalité des droits des femmes.

FIN DE L'ANNÉE. — Le Conseil fédéral soumettra aux Chambres un projet de révision de la Constitution fédérale « qui ira dans le sens de l'octroi des droits politiques aux femmes ».

MARS 1970. — Le problème devrait pouvoir s'inscrire à l'ordre du jour de la session de la première Chambre.

JUIN 1970. — La seconde Chambre devrait être saisie de l'affaire.

NOVEMBRE 1970. — Le peuple devrait avoir à se prononcer... si tout se déroule normalement.

Rappelons que la dernière consultation populaire sur le plan fédéral avait eu lieu en 1959.

fluence se serait pressée sur la place Fédérale si une assemblée extraordinaire du Suffrage, craignant que ne se renouvellent les manifestations inopportunes et désagréables des extrémistes zurichois qui avaient troublé la célébration du 1^{er} février à Zurich, n'avait finalement dit « non » à la marche sur Berne, ce qui n'empêcha nullement les Zurichoises du bon bord d'aller de l'avant (qu'elles en soient remerciées, de même que la dynamique section neuchâteloise, qui seule des romandes, leur donna son appui) et d'attirer des délégations de presque tous les cantons. Nous avons reconnu en tout cas des Bâloises, des

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00

Publicité :
Annonces suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement
de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—

y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

Une nécessité

Aider les parents d'enfants déficients

L'instant de la première confrontation avec son bébé mentalement déficient ou le moment, déjà, où elle apprend que son enfant nouveau-né est atteint d'une forme quelconque de débilité mentale est toujours, pour une jeune mère, un cap extrêmement pénible à doubler. Le plus pénible peut-être, car la femme qui, animée d'une joie profonde, formait depuis des mois des projets d'avenir, voit soudain tous ses espoirs s'écrouler. Tout, autour d'elle, vacille : il est naturel que le désarroi s'empare d'elle. Eprouvée par l'effort de trois quarts d'année que vient de fournir son organisme entier, elle a souvent de la peine à supporter ce choc moral exigeant un surcroît d'énergie en même temps qu'un fort sentiment de sécurité intérieure. Pourtant, ce premier moment est décisif.

Toute l'attitude future de la mère et, par conséquent, l'avenir immédiat et lointain de l'enfant peuvent en dépendre dans une large mesure. Il faut donc aider la jeune mère si durement éprouvée à maîtriser la situation afin que, sitôt qu'elle reprendra son activité, elle tienne le gouvernail fermement et puisse, sans perdre de temps, sans s'épuiser en tâtonnements, se concentrer sur ce point primant tout le reste : l'avenir de son petit handicapé mental. « Pourquoi cela nous est-il arrivé, à nous ? » Telle est la question que se posent en général les parents d'un enfant handicapé. Ils finissent par comprendre qu'il n'en tient qu'à eux de découvrir, sous le malheur apparent, un bonheur précieux : celui de voir s'épanouir ce bourgeon plus fermé qu'un autre. Il leur faudra une grande somme de patience et d'endurance, mais leurs satisfactions seront d'autant plus pures et plus durables.

L'infirmière, la sage-femme qui assistent la jeune mère peuvent lui être d'un grand se-

(Suite page 4)

Note de l'administration du journal

Chers abonnés,

Un grand merci pour toutes les marques d'encouragement que vous nous avez fournies à la fin de 1968 et au début de 1969 en payant votre abonnement et en ajoutant souvent des remarques très positives et élogieuses. Il est bien réconfortant pour l'équipe qui dirige le journal de se sentir épaulée par tous ses amis et lecteurs.

Des rappels vont parvenir aux retardataires et plus tard des remboursements, qui seront, espérons-le, peu nombreux, car ils sont devenus onéreux et augmentent inutilement le montant de l'abonnement annuel.

Encore un mot : aidez-nous à faire connaître le journal. Donnez-nous des adresses pour la propagande. Notre journal n'est pas assez connu et il faut avoir à cœur de le diffuser. Merci à tous.

M. L.

SOMMAIRE

- Page 2 : Une visite à l'Alligro
Page 3 : Les groupements patronaux continuent à patager - Mme Adrienne Jeannel
Page 4 : Les filles défavorisées dès l'école - Un dangereux accord sur l'emploi des femmes
Page 5 : L'aide médicale - Pour la coordination scolaire
Page 6 : Cinq actions pour la FAO - Joséphine Butler

(Suite page 6)

une personne
toujours bien conseillée :



1872

La cliente
de la

**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**

Ty·Phoo TEA
DÉLICIEUX · ÉCONOMIQUE